

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON  
CANTON DE GUILLESTRE  
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2021**

**Délibération N : 20210628-07**

**OBJET : PROJET DE DIVISION FONCIERE EN VUE DE LA CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE – Parcelles DNc**

L'an deux mil vingt et un, le 28 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCAION** : 22/06/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 11

**Chrystelle CERUTTI — Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florent BOURCIER – Philippe BOULET – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES**

**POUVOIRS** : 1

**Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.**

**Absents excusés** : Marie-Hélène FAROUZE – Charles LACROIX – Pauline ROUX.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emmanuel MIEGGE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur et Madame BONNEFOI et Monsieur et Madame ALBERGE qui, dans le cadre d'un projet de rénovation d'une grange familiale suite à un partage, souhaitent acquérir une partie du domaine communal non cadastré en bordure des parcelles leur appartenant et cadastrées en zone ZA, lieudit « Le Chef-lieu » à Ristolas, parcelles n° 222, 154, 155 et 156.

Monsieur le Maire précise que la demande porte sur une partie de délaissé de voirie communale d'une superficie totale de 51 m<sup>2</sup>, constitué d'un talus formant une enclave dans la propriété des demandeurs et qui est inutilisée par la commune.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet de vente au prix d'un euro symbolique et d'autoriser les demandeurs à réaliser la division foncière selon l'avant-projet annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré et voté par 12 voix pour,

**APPROUVE** la proposition du Maire,

**AUTORISE** les époux BONNEFOI et les époux ALBERGE à poursuivre le processus de division parcellaire en vue de leur céder une partie du domaine non cadastré de la commune d'une contenance de 51 m<sup>2</sup>,

**ACCEPTE** l'avant-projet de division parcellaire tel qu'annexé à la présente délibération,

**DIT** que la vente fera l'objet d'une nouvelle délibération lorsque la division foncière sera effective,

**FIXE** d'ores et déjà le prix de vente à l'euro symbolique,

**PRECISE** que tout frais inérant à la division foncière et à la vente seront à la charge de l'acheteur,

**AUTORISE LE MAIRE** à signer toute pièce à intervenir se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

